

LE COMBAT SYNDICALISTE



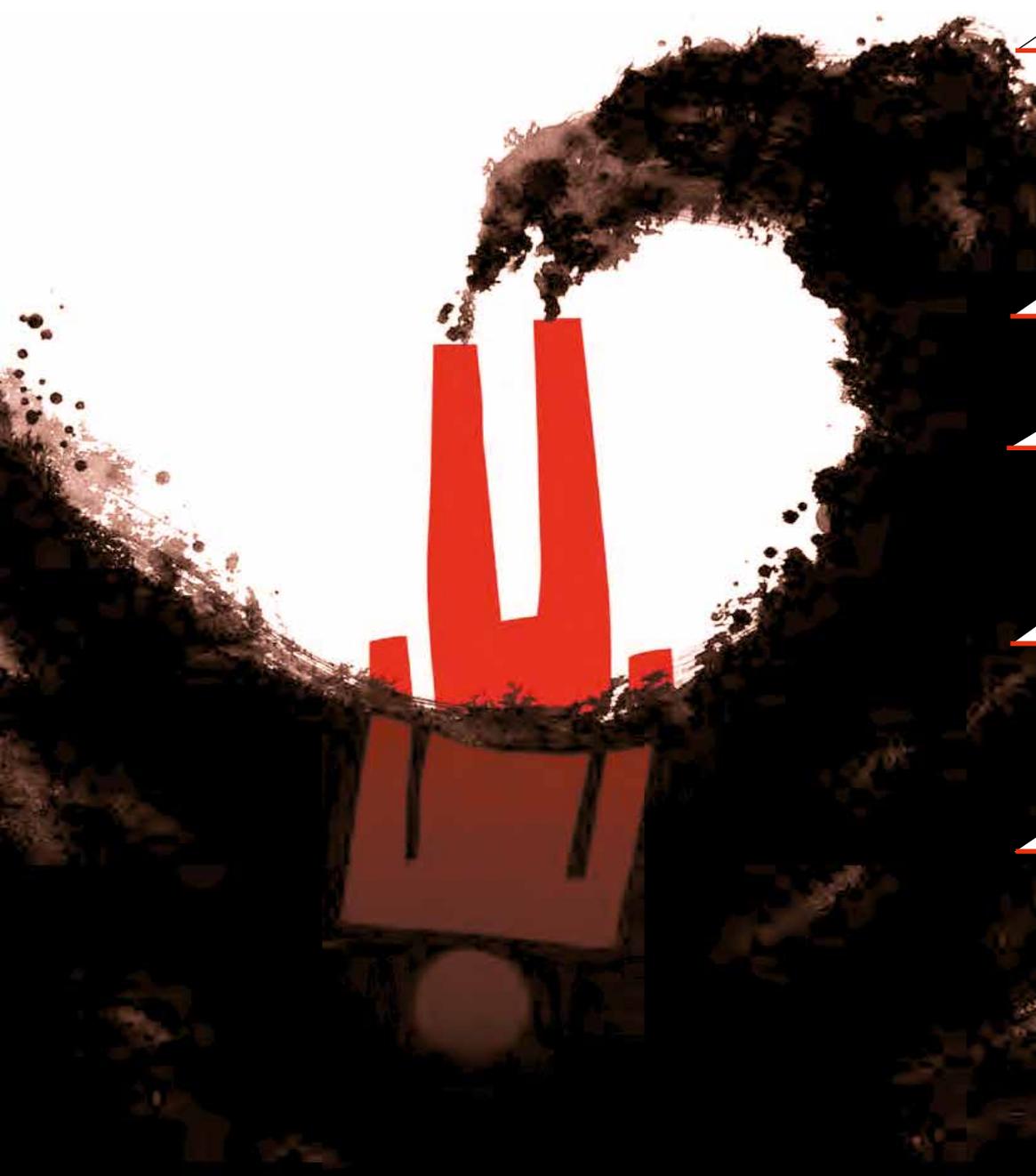
CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail

FÉVRIER 2018/N°431

2€

Ruptures conventionnelles individuelles ou collectives

ON SE LAISSERA PAS ENFUMER



Luttes syndicales

- La pseudo-rupture à l'amiable conjuguée au pluriel forcé. P2

Ici et maintenant

- L'hosto qui rend malade les soignants, à l'hôpital Jean-Verdier, à Bondy comme ailleurs. P 3
- La concurrence public privé, un marché perdant perdant. L'exemple de l'archéo préventive. P 4, 5, 6

JURIDIQUE

- La rupture conventionnelle, version de gré à gré et dérapages. P 7&8

International

- Algérie,
- Argentine,
- Palestine,
- Brèves. P9 à 14

Pêle-mêle

- Le rugby malade de ses ovales business. P15 à 17
- ZAD de NDDL : des acquis à défendre. P18&19

Culture

- L'autogestion, genèse après guerre d'une idée et d'une pratique : Autogestion, deuxième version, aux éditions CNT-RP. P20&21
- Trimards, «pègre» et mauvais garçons de Mai 68, Claire Auzias. P22&23

Notre-dame-des-Landes : une grande victoire des opposant-es au projet

Après des décennies de lutte et une dizaine d'années d'occupation, quelques années après l'échec d'une opération militaire visant à expulser la Zad, la décision d'abandon du grand projet inutile et imposé de délocalisation de l'aéroport de Nantes à Notre-dame-des-Landes a enfin été annoncée ce 17 janvier.

La CNT se réjouit de cette décision, qui est le fruit du rapport de force imposé par les occupant-es et paysan-es de la zone, la solidarité hexagonale et internationale, l'unité des différentes composantes du mouvement. Cette victoire nous montre qu'il est encore possible de gagner face aux intérêts du capitalisme, et que nos luttes ne sont pas vaines !

Nous espérons à présent que l'abandon de ce projet aura pour conséquence une réelle amélioration de l'aéroport de Nantes-Atlantique, permettant des conditions de travail dignes pour les travailleurs-euses de la zone aéroportuaire, actuellement maltraité-es par la multitude de boîtes sous-traitantes qui les exploitent. Nous serons au côté de nos camarades

de la CGT AGO (Aéroport du Grand Ouest) dans leur luttes futures dans ce sens.



Par ailleurs nous réaffirmons notre soutien à toutes les occupant-es de la ZAD, car nous sommes convaincu-es que ce formidable laboratoire de l'autogestion et d'expérimentation sociale peut nous servir à trouver une voie pour enfin sortir du capitalisme.

Nous rappelons également l'appel à se rassembler sur la zone le 10 février prochain, rassemblement qui sera une fête de victoire, et à rester vigilant-es en cas d'intervention policière visant à expulser la Zad ou une partie de ses occupant-es.

Parce que seule la lutte paie, -contre Vinci et son monde, et tous les grands projets inutiles, -contre le productivisme et la course aux profits, -contre la destruction de biens naturels pour une chimérique attractivité des territoires qui ne cherche qu'à séduire le capital, -pour l'autogestion concrète, Zad partout ! ●

La CNT

Informations pratiques

SMIC

Le nouveau montant du Smic brut horaire sera donc porté à 9,88 euros au 1er janvier 2018 soit 1 498,47 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

(Source : www.service-public.fr).

Logement

L'indice de référence des loyers (IRL) sert de base pour réviser les loyers des logements vides ou meublés. Il fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires.

Au 3e trimestre 2017, l'indice de référence des loyers IRL est 126,46.

(Source : www.service-public.fr).

Fonction publique

Le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé le 30 juin 2017 qu'il n'y aurait pas de nouvelle hausse du point d'indice des fonctionnaires. Celui-ci devrait donc rester le même en 2018.

(Source: <http://droit-finances.commentcamarche.net>).

Point d'indice

La valeur du point d'indice s'élève à 4,69 euros depuis le 1er février 2017. Valeur de l'indice 100 (montants annualisés) est de 5 623,23 euros.

(Source : <https://www.fonction-publique.gouv.fr>).

À compter du 1er juillet 2016, la rémunération brute afférente à l'indice minimum garanti de rémunération (indice brut 296 - indice majoré 309) s'élève à 1 439,34 euros.

(Source : <http://www.cdg50.fr>)

Indemnité de résidence

Calculée en pourcentage du traitement brut de base de l'agent, elle compense les différences du coût de la vie selon son lieu de travail.

(Source : <https://www.service-public.fr>).

- zone 1 :

indemnité égale à 3 % du salaire brut (minimum 43,48 euros)

- zone 2 :

1% du salaire brut (minimum 14,49 euros)

- zone 3 :

aucune prime

Informations collectées par ETPRECI-75

L'hosto qui rend malade les soignants

À l'hôpital Jean-Verdier, à Bondy comme ailleurs.

La prétendue amélioration des conditions de travail ne répond qu'à des impératifs économiques, en demandant toujours plus à un personnel déjà à bout et ne lui donnant pas réellement les moyens de répondre aux besoins des patients. Seuls effets sur les soignants, une charge de travail en hausse, et une augmentation

bien-être : au bout de dix ans, le corps et la tête n'en peuvent plus...

■ Souffrance au travail de soin

Le manque d'effectif, les conditions de travail et la souffrance au travail ne permettent pas une offre de soins digne et égale pour tous. Les textes, les recommandations prônent l'amélioration de la prise en charge hospitalière, au plus près des besoins des « patients » (relégués en fait à de simples clients) en négligeant les soignants, la valeur première de l'hôpital public qui se borne à répondre à des considérations économiques, à la rentabilité. Comme dans tous les secteurs de la santé et du social. Si la santé ne s'achète pas, et n'a pas de prix, ça vaut autant pour les soignés que les soignants.

■ Corvéables, corps malades

La nouvelle organisation du travail a détruit la conciliation vie privée et vie professionnelle, avec des rappels récurrents des agents sur leur temps de repos, la mise en place de la grande équipe, des équipes d'alternances jour/nuit et la généralisation des 12 heures.

Or, la performance hospitalière est intimement liée à la qualité des rela-

Discrimination à la clé

Huit mois après sa création, la section CNT de l'hôpital Jean-Verdier a eu enfin accès aux panneaux syndicaux et à une boîte aux lettres après une mise en demeure, mais il manque des clés pour les ouvrir... Et la directrice continue de discriminer la section syndicale en lui refusant l'octroi d'une carte salto permettant d'accéder facilement aux services, et la création d'une adresse mail syndical, pourtant attribuée aux autres organisations syndicales.

tions sociales et à la réelle attention portée aux professionnels de santé et à la qualité de leurs conditions de travail.

L'hôpital a besoin de moyens, humains et financiers, de bonnes conditions de travail, de locaux adaptés. Sans ça, comment accueillir convenablement les malades ? Comment le personnel ne se sentira-t-il pas poussé à bout ?

Les gouvernements successifs parlent beaucoup d'argent, mais les travailleurs et travailleuses de la santé où les malades sont au second plan. L'hôpital a une obligation de moyens pour une santé destinée à toutes et à tous, sans se poser la question de la rentabilité. Depuis quand pouvons-nous prévoir nos maladies, nos accidents ! Alors même qu'on laisse les services rentables aux cliniques privées. L'État privatise les bénéfiques et socialise les pertes, il ne faut pas être très instruit pour comprendre que ça n'arrange rien, bien au contraire ! ●



des arrêts de travail pour raisons médicales. Un comble. Ces arrêts de travail sont symptomatiques d'un dysfonctionnement, d'un malaise institutionnel. Car, gros scoop, la grande majorité des personnels soignants aime leur travail et ont une grande conscience professionnelle. Bien souvent au détriment de leur

Un marché porteur en ruine

La concurrence public privé, un marché perdant perdant. L'exemple de l'archéo préventive.

Depuis la loi de 2003 ouvrant le « marché » des fouilles préventives, la concurrence entre opérateurs publics et privés fait rage. Après une phase de croissance de ces marchés, la guerre commerciale fait depuis 2012 des dégâts. Les archéologues trinquent. Les boîtes aussi. Eveha, créée à Limoges en 2006, a été placée en redressement judiciaire le 8 novembre 2017. Pas gênés, ses tauliers l'expliquent par « une concurrence déloyale » du public, en l'occurrence l'INRAP, Institut national de recherches archéologiques préventives. Une situation pourtant prévisible, vu la crise profonde dans laquelle est plongée l'archéologie préventive, alimentée par une spirale déflationniste du prix des chantiers de fouilles, et une concurrence effrénée entre opérateurs, principalement depuis 2012.

Eveha n'est pas la première boîte d'archéologie en difficultés. Il en tombe une par an : ArchéoLoire en 2014, puis AFT-Archéologie en 2015, Chronoterre en 2016, et aujourd'hui, Eveha, le plus gros opérateur privé d'archéologie préventive en quasi faillite. Ce qui questionne tant la gestion et la fiabilité des entreprises, mais surtout sur celle d'un marché national des fouilles.

■ Le CIR, arme de dumping massif

Jusqu'alors monopole public, l'archéologie préventive est devenue



un « marché » en 2003, dans un contexte de vaste marchandisation des services publics. Jusqu'en 2012, la croissance du BTP et ses chantiers obligés d'en passer par un préalable archéologique, ont ouvert un bizness resté en expansion, alors que l'Inrap, opérateur national et historique, est resté contraint dans son développement par ses tutelles (Ministères de la Culture et de la Recherche). Ce qui a libéré des parts de marché à une quinzaine de sociétés privées dont Eveha passée de 2,75 M euros à 10,37 M euros de chiffre d'affaire de 2009 à 2012 : un taux de croissance de 390% ! Les autres opérateurs privés n'ont progressé que de 149% à la même période. L'agressivité tarifaire d'Eveha allait avec un développement financé par le crédit impôt recherche (CIR) dont la société était alors la seule à bénéficier. Manne financière qu'elle a d'ailleurs masquée en refusant de déposer ses comptes, condamnée pour cela par le tribunal de commerce de Limoges en 2014. Depuis, la quasi-totalité

des concurrents a obtenu le bénéfice du CIR.

■ L'effondrement du prix des fouilles

Détourné de sa vocation première, le CIR a donc financé la chute des prix entre opérateurs privés. Le prix moyen des fouilles est passé alors de 368 000 euros à l'hectare en 2009, à 226 000 euros en 2012. L'Inrap n'est pas en cause puisque pendant cette même période son prix moyen reste stable, autour de 300 000 euros. En 2015, le rapport* de la députée Martine Faure alertait d'ailleurs sur cette « spirale déflationniste préoccupante pour la viabilité financière du secteur et pour sa capacité à faire prévaloir durablement la qualité scientifique des opérations ». Pour conserver son volume d'activité, l'Inrap s'est depuis aligné sur ses concurrents, malgré des coûts de structure bien plus lourds et ses missions de service public. Dans cette situation, l'Inrap a touché des subventions d'État en tant qu'établissement public administratif. Ces aides devraient disparaître depuis que l'institut est à son tour autorisé à demander le CIR au même titre que les entreprises privées.

■ À qui profite le crime ?

Cette guerre commerciale n'est donc pas, comme l'affirme aujourd'hui la société Eveha, un conflit « public vs privé ». Il s'agit bien d'une guerre entre tous les opérateurs, In-

Machine arrière toute !

Pour les salarié-es d'Eveha, la piste d'une nationalisation...

Malgré les dénégations successives de son directeur général, Eveha est menacée de liquidation judiciaire, ou a minima d'une vague de licenciements économiques. S'il est exclu de renflouer cette boîte privée par de l'argent public (exemple douloureux des banques après la crise de 2007), quelle piste reste-t-il pour les salarié-es ?

Dans les discussions préalables à la loi patrimoine, et sous la pression de l'intersyndicale archéologie, le ministère de la culture a chiffré le coût que représenterait un rachat par l'État - une nationalisation - des opérateurs privés. Et les représentants du ministère de convenir qu'un tel scénario serait rentable à l'échelle de quelques années seulement. Qu'en est-il maintenant que la société Eveha est endettée à hauteur de son chiffre d'affaire ? Quel serait le coût d'un rachat d'Eveha par l'État, permettant de sauver les emplois tout en supprimant une part significative de la concurrence ? Probablement pas lourd, en tout cas moins que ce que coûte, en CIR et en effet de rivalité sur les tarifs au rabais, le maintien de l'entreprise privé sur le champ concurrentiel des fouilles. Sans compter qu'une telle solution, en créant un précédent, permettrait de mettre un premier gravier, et un gros, dans l'engrenage de la concurrence commerciale en archéologie préventive...

rap, sociétés privées et collectivités territoriales - que l'on oublie trop souvent - dans le cadre d'un marché. Eveha n'a pas perdu des chantiers que contre l'Inrap mais contre tous ses concurrents. Eveha n'attaque que l'opérateur public, faute de pouvoir dénoncer pareillement les autres entreprises du secteur en dévoilant, de fait, la racine du mal.

C'est-à-dire la marchandisation des fouilles depuis 2003, que l'État est incapable de réguler. Régulation impossible tant que la maîtrise d'ouvrage des opérations archéologiques restera aux aménageurs : ils n'ont, eux, aucun intérêt à la bonne conduite et aux résultats scientifiques de fouilles qui leur sont imposées financièrement. Ainsi, ce sera toujours le moins-disant financier qui obtiendra les marchés.

■ Les aménageurs nagent au-dessus

Seuls les aménageurs profitent de cette crise infligée à l'ensemble des archéologues, quel que soit leur employeur. Les conditions de travail sont en constante dégradation, la précarité toujours plus forte et le métier se déprécie. Et l'ensemble de la communauté paye l'addition, financièrement par nos impôts, via le CIR ainsi détourné et facilitant le dumping généralisé des fouilles, mais aussi au point de vue patrimonial : fouilles et études de plus

en plus sommaires, sites archéologiques irrémédiablement détruits. En ne mettant en cause strictement que l'Inrap, Eveha semble masquer ses propres carences de gestion et son implication dans une crise bien plus profonde, dont sont victimes aujourd'hui ses salarié-es.

■ L'archéologie de l'avenir

Eveha ne peut se faire l'apôtre de la libéralisation du marché de l'archéologie (pour les dividendes), et tenter d'obtenir des soutiens publics pour couvrir ses pertes, afin d'échapper aux conséquences prévisibles de la libéralisation. Tout comme l'archéologie interroge le passé, pour comprendre le présent et anticiper sur l'avenir, cette crise pose question quant à l'histoire de l'archéologie préventive et son avenir dans un système concurrentiel. Pour nous, la seule solution pour maintenir un emploi stable et sécurisé, et gagner les moyens d'une recherche efficace, c'est la fin de la libéralisation du marché, et la création d'un pôle public.

La majorité des archéologues subit en silence, ou presque, la dégradation de leur profession. Rappel : la plupart des avancées dans le domaine ont été acquises de haute lutte, par la mobilisation des archéologues eux-mêmes, que ces luttes aient été victorieuses (passage de l'AFAN à l'INRAP en 2001) ou non (loi de 2003 sur la libéralisation). Les cortèges





d'archéologues en lutte un peu partout en France faisaient alors la une des journaux télévisés.

■ Tout-es divisé-es

Comment expliquer que, près de quinze ans après ces mobilisations, et malgré la dégradation actuelle de nos conditions de travail, notre profession ne soit plus en état de lutter collectivement ? La loi de 2003 et ses conséquences donnent des réponses : le morcellement de la profession, en instaurant la concurrence entre les opérateurs, a de facto instauré la concurrence entre les archéologues. Comment lutter pour de meilleures conditions de travail chez un opérateur quand

le jeu de la concurrence favorisera systématiquement celui chez lequel les coûts (salaires, conditions de travail) sont les plus bas ? Comment lutter pour un avenir commun quand la concurrence oppose entre eux les archéologues précaires pour des emplois toujours rares ? La diversité des statuts, des cadres d'emploi, des conventions collectives, empêche toute revendication commune à l'ensemble de la profession dans le cadre actuel d'exercice de l'archéologie préventive.

■ Tout-es désabusé-es

On comprend ainsi pourquoi la lutte collective du début des années 2000 a laissé place à l'individualisme et à une certain fatalisme. La situation n'est pas meilleure dans les Services régionaux de l'archéologie et la recherche, où la diminution des postes et des moyens empêche les collègues de relever la tête. Malgré tous les efforts de l'intersyndicale archéologie (CGT-SUDFSU-CNT), cette limite de nos capacités d'action s'est cruellement illustrée lors des débats sur la loi patrimoine (loi LCAP), durant laquelle seuls les représentants des directions (INRAP, SNPA, ANACT) ont été audibles et ont pesé sur le texte de loi final.

■ Tout-es victimes

La division, le fatalisme et l'individualisme chez les salarié-es plombent la capacité d'une lutte chez un unique opérateur à faire bouger sérieusement les lignes. À l'inverse, au vu de la faillite évidente du modèle concurrentiel, une lutte collective, inter-opérateurs, peut aujourd'hui être victorieuse, revendiquant la création d'une structure publique unique, cadre commun à tous les archéologues, sans concurrence ni marchandisation.

La CNT-CCS appelle à l'organisation d'AG chez chaque opérateur et surtout inter-opérateurs, pour trouver les moyens, à la base, d'une lutte commune : actions, grèves, solidarité entre archéologues des différents opérateurs. Seule une grève inter-opérateurs, bloquant l'ensemble de l'archéologie préventive et par là même une part significative du BTP, peut nous donner le rapport de force nécessaire à un changement profond du système actuel. ●

CNT, Communication, culture spectacle

* Pour une politique publique équilibrée de l'archéologie préventive, mai 2015. www.culturecommunication.gouv.fr/, ongllet Documentation puis Rapports.

CNT
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org



Le commun accord, version individuelle

La rupture conventionnelle, version de gré à gré et dérapages.

Les ordonnances macronales en application, la rupture conventionnelle, prévue pour des ruptures individuelles depuis 2008, peut devenir collective, et de fait cacher un wagon de licenciements. La société PSA l'utilise, plus pour des licenciements de confort, déguisés pour s'éviter un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) contraignant, plus coûteux pour l'entreprise que les indemnités des ruptures conventionnelles.

Retour sur les fondements de la rupture conventionnelle (RC) du contrat de travail et quelques éléments des jurisprudences.

■ Consentement mutuel

Mise en place en 2008 par les accords sur la modernisation du travail (11 janvier) et l'ANI (25 juin) la RC doit permettre de rompre par consentement mutuel un contrat de travail CDI entre employeur et salarié-e, avec homologation par la Direccte.

Pratique quand la situation au travail est délétère (pressions, épuisements, etc.), la RC n'est ni un licenciement ni une démission mais un outil permettant de mettre fin au contrat de travail d'un commun accord, sans motivation précise. À la différence d'une démission, cette RC ouvre droit à indemnisation par l'employeur et à allocations chômage. Côté employeur, la RC permet de se débarrasser à moindre coût d'un-e salarié-e sans risque de

contentieux lié à un licenciement...

■ Équilibre forcé

Se présentant comme une démarche d'accord mutuel, la RC laisse croire à un équilibre de choix, une communauté d'intérêt à rompre le contrat qui lie les deux parties. Sauf que le lien de subordination crée un déséquilibre :

- Si le ou la salarié-e demande la RC, l'employeur peut refuser pour pousser à la démission et éviter de payer l'indemnité de rupture.

- Si l'employeur est demandeur, son pouvoir disciplinaire permet d'exercer des pressions sur le ou la salarié-e pour pousser au départ, accepter la RC au rabais (indemnités, délais).

De fait, la RC reposant sur une acceptation réciproque, la relation contractuelle est biaisée de par le rapport de forces et le contexte de la volonté de rupture. L'employeur peut utiliser les RC pour contourner les règles spécifiques du licenciement économique et collectif. Une circulaire ministérielle de 2009 rappelle à la Direccte d'être particulièrement vigilante à ce sujet.

■ La conjugaison du verbe rupturer

La RC doit reposer sur un consentement entre salarié-e et employeur établi lors d'au moins un entretien. Après demande exprimée par l'un des intéressés, un ou plusieurs entretiens doivent convenir des

modalités de rupture et l'acter dans une convention signée et datée sous forme de Cerfa. Cette convention est adressée à la Direccte qui statue sur la validité de la RC : d'éventuelles irrégularités (vice du consentement ou licenciement déguisé, dates erronées, etc.) peuvent pousser l'inspection du travail à s'opposer à la procédure. En l'absence de réponse négative sous 15 jours, la RC est considérée comme homologuée.

Pour les représentant-es du personnel et autres salarié-es protégé-es, la RC doit être dans ce cas acceptée par l'inspection du travail. Une non-réponse de sa part vaut dès lors refus. On ne parle dans ce cas plus d'homologation mais d'autorisation. Le délai est de 15 jours mais

La rupture en six étapes

- Demande de RC par l'employeur ou l'employé-e,
- Entretien(s) pour définir les modalités de RC,
- Signature de la RC (Cerfa) en deux exemplaires,
- Période d'application du droit de rétractation : 15 jours impératif,
- Envoi à la Direccte pour homologation (autorisation si salarié-e protégé-e),
- Acceptation ou refus de la Direccte.

peut être prolongé si enquête vérifiant que l'employeur ne fait pas pression pour se débarrasser d'un salarié gênant en raison de l'exercice de son mandat. Dans certains cas, le CE peut aussi être consulté.

■ Tout-e seul-e ou pas , payé-e ou pas

À noter que si les entretiens sur sont pris sur le temps de travail, ils sont rémunérés. Dans le cas contraire, non. On peut s'y faire accompagner par un-e salarié-e de l'entreprise, un-e représentant-e du personnel, un-e conseiller-e du salarié-e par exemple. Si l'employé-e est assisté-e, l'employeur le peut aussi. Il doit informer l'employé-e des tenants et aboutissants de la RC, du montant de l'indemnité, de la situation de l'entreprise après le RC, pour ne pas cacher un éventuel PSE



à venir au sein de la société.

La période de rétraction est de 15 jours pour chacune des parties, sans motivation aucune, par lettre adressée à l'autre signataire. Rien que le délais de rétraction et de réponse de la Direccte comptent 30 jours minimum les délais peuvent être longs entre la volonté de rompre le contrat de travail et le terme de la procédure.

■ C'est combien l'indème?

Contrairement à la démission, la RC donne droit à indemnités calculées à partir de l'ancienneté de l'employé-e à la date envisagée de la rupture. Chaque année compte, d'où l'opportunité de clore une année de plus, si nécessaire... L'indem-

nité spécifique de rupture (ISR) est au moins égale à l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement (1/5e de mois par année de présence, plus 2/15e de mois par année au-delà de 10 années d'ancienneté). Attention, pas d'indemnité minimale dans les professions agricoles, libérales, l'économie sociale, ni le secteur sanitaire et social, où d'autres dispositions peuvent exister ou se négocier.

■ Alors, on conteste?

Les prudhommes sont compétents en cas de contestation d'une RC dans les 12 mois après homologation. Les conditions de validité peuvent être contestées notamment s'il est établi que la RC [ou plusieurs consécutives] camouflent un licenciement économique programmé par l'employeur, ou si les indemnités ne sont pas conformes...

Le vice du consentement (Code civil) est aussi un motif de contestation : l'erreur, le vol ou la violence peuvent avoir altéré la décision de l'employé-e à signer la RC.

Les tribunaux ont condamné : info erronée communiquée par l'employeur ; omission d'un PSE à venir ; harcèlement moral pour obtenir signature...

La RC devient alors, une fois annulée par les prudhommes, une rupture sans motif : condamnant l'employeur pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Le prétendu consentement mutuel prend parfois des biais coercitifs.

Il s'agit donc de bien savoir de quoi il retourne avant de signer cette RC avec son employeur. ●

Fred, secrétariat aux affaires juridiques



en fait je ne voulais vous entretenir que d'un point précis : nous ne souhaitons plus vous entretenir.

Algérie

Premier congrès du Conseil des enseignants des lycées d'Algérie

Le premier congrès du Conseil des enseignants des lycées d'Algérie (CLA) s'est tenu à Boumerdes les 23 et 24 décembre 2017 en présence d'une cinquantaine de congressistes, issus d'une trentaine de wilayas, et d'une vingtaine d'invités nationaux et internationaux.

Près de quinze ans après sa création, et dix ans après la disparition de son fondateur, Redouane Osmane, figure reconnue du mouvement social, c'est un moment historique pour les membres de l'un des premiers syndicats autonomes algériens. Après des débuts en dehors du cadre officiel des institutions, uniquement à Alger, et après un élargissement en 2007 à d'autres régions, le CLA a obtenu la reconnaissance officielle de l'État algérien en 2013 et s'est transformé en Conseil des Enseignants de Lycée d'Algérie (Cela). Le CLA est aujourd'hui implanté dans une trentaine de wilayas.

Le CLA est un syndicat autonome d'enseignants du secondaire qui a été créé en 2003 dans le prolongement de l'association des enseignants sans statut et de sa lutte pour l'intégration des enseignants contractuels à partir de 2001. Après avoir remporté cette lutte, l'association est devenue la coordination des enseignants des lycées afin de défendre leurs revendications socio-professionnelles. Cela intervenait dans un contexte où le métier de l'enseignant avait été dévalorisé. Il y avait trois revendications : l'augmentation du salaire à 100%, l'élaboration d'un statut particulier pour

les travailleurs de l'éducation et une retraite après 25 ans de service.

Dans le contexte actuel de réformes des retraites et du code du travail, similaires à celles que nous connaissons en France, et du vote de la nouvelle loi de finances pour 2018, le CLA s'implique dans tous

les combats des travailleurs, des chômeurs, du mouvement social en général en fonction de ses capacités de mobilisation. Depuis 2016, le CLA participe au front syndical regroupant plusieurs syndicats autonomes afin de s'opposer à la politique du gouvernement concernant ces réformes.

En parallèle, le CLA s'inscrit dans les luttes à l'échelle internationale concernant l'offensive impérialiste sur les acquis des travailleurs ou dans les mobilisations concernant la lutte du peuple palestinien, etc. Le CLA est tourné vers la lutte directe, de terrain, pour s'opposer aux réformes libérales. Il propose une forme d'organisation autonome aux travailleurs, indépendante des pressions du pouvoir politique et de l'argent des ONG, pour une école publique de qualité. Dans ce sens, il refuse les détachements pour les membres du bureau national bien qu'il laisse les représentants régionaux libres de prendre ou non des détachements. Cela s'explique en grande partie par le temps important que peuvent prendre des visites à des sections locales dans des villes difficiles d'accès et les grandes distances du territoire algérien (notamment pour les réunions à Alger). Le CLA applique donc à ce niveau une politique qui se veut pragmatique.

Après des discussions sur le fonctionnement interne du syndicat, le congrès s'est conclu par le renouvellement de son secrétaire général (Achour Idir) et l'élection du nouveau bureau national avec des représentants de plusieurs wilayas et une femme, le syndicat prévoyant d'autres sièges au bureau national pour assurer la représentation féminine. ●



Argentine

Ni Macron, ni Macri

Depuis son élection le 10 décembre 2015, qui a mis fin au mandat de Cristina Kirchner (centre-gauche), le Président Macri (droite libérale) a entrepris la mise en œuvre d'une série de réformes hautement controversées. Parmi elles, l'adoption le 18 décembre 2017 de la Réforme Prévisionnelle (Reforma Previsional) ayant pour objet le mode de revalorisation des pensions de retraite et des régimes spéciaux. La nouvelle formule de calcul, qui consiste à revenir trimestriellement sur le montant de l'allocation versée en fonction du taux d'inflation, conduira à une baisse significative des dotations.

Face à l'austérité de ces mesures, le Président Macri a vu se dresser dès septembre 2017 un peuple solidairement déterminé à faire valoir ses droits. Depuis le 10 décembre 2017, la capitale argentine a été le théâtre d'une série de marches historiques¹, à la fois en raison du nombre de manifestants et de la violence des répressions policière et militaire à laquelle ceux-ci ont été confrontés. À l'appel des syndicats² (d'obédience péroniste pour la grande majorité) et d'un certain nombre de partis de l'opposition de gauche, travailleur.r.se.s, communautés autochtones et familles entières, se sont regroupés afin de faire entendre leurs voix, réunissant jusqu'à 250 000 personnes par jour dans la seule ville de Buenos Aires. Entre le 14 et le 18 décembre – date de l'adoption de la réforme par la chambre des députés –, plusieurs victimes ont été à déplorer, blessées par des tirs de gaz lacrymogène et par des tirs de balles en caoutchouc de la Police Fédérale et de la gendarmerie. Des dizaines de personnes furent également interpellées et plus d'une vingtaine placées en garde à vue. En réalité, la violence de la répression exercée par les forces de l'ordre au service de Macri ne date pas de décembre dernier. Un rapport de la COREPI³ a révélé que depuis les 721 jours de l'entrée en fonction du gouvernement actuel, 725 personnes avaient été tuées par l'État, soit près d'une personne par jour.

La violence du gouvernement Macri se voit non seulement à travers la criminalisation grandissante



Manifestation contre la réforme prévisionnelle, Buenos Aires, 14 décembre 2017.

des manifestants mais aussi à travers le durcissement de la répression exercée contre les communautés autochtones mapuches. Afin de légitimer l'application de la nouvelle loi antiterroriste du pays⁴, le chef de l'exécutif et son gouvernement travaillent activement à diffuser l'idée que des « terroristes », véritables « ennemis publics » de l'État argentin se trouveraient parmi les Mapuches, qui chercheraient à mettre en péril la cohésion nationale.

En ce sens, le gouvernement argentin argue des liens supposés entre la Résistance Ancestrale Mapuche (R.A.M.)⁵, les kurdes, les FARC et l'ETA. Ces allégations sont actuellement réaffirmées afin de justifier la détention de Facundo Jones Huala⁶, accusé d'« incitation à la violence » et de « détention illégale d'armes ».

La disparition du militant argentin Santiago Maldonado, le 1er août 2017, dont le corps a été retrouvé fin octobre 2017, ravive la mémoire des heures les plus sombres de l'histoire argentine et de la dictature dont le

peuple a été victime pendant près de 40 ans. L'intensification de la répression s'exprime en effet de nouveau à travers de nombreux cas de « disparitions forcées » qui touchent les manifestants. Parmi les Mapuches, l'on ne dénombre pas moins de 145 disparitions dans la seule province du Chubut (Patagonie). La mort du jeune Rafael Nahuel (22 ans) de la communauté mapuche Lof Lafken Winkul Mapu le 25 novembre 2017 est un nouvel exemple de la violence de la répression exercée par les forces de l'ordre au service du gouvernement Macri à l'encontre des Mapuches.

Ces événements témoignent d'un renforcement significatif de la violence étatique contre les plus vulnérables (personnes âgées, ouvriers, autochtones). L'Argentine n'avait pas connu une telle situation depuis la crise économique de 2001. ●

Aurélie J., du Comité de Solidarité aux Indiens des Amériques (CSIA-Nitassinan)

1 Marches contre la réforme prévisionnelle (10, 13 et 14, 18 décembre 2017), qui ont fait suite à des manifestations contre la tenue de la rencontre entre les pays membres de l'OMC (entre le 10 et le 13 décembre) et à une marche transfrontalière en soutien au peuple mapuche (9 décembre 2017).

2 Parmi eux, la CGT, ATE Nacional (Asociación Trabajadores del Estado), la CTEP (Confederación de Trabajadores de la Economía Popular), la CCC (Corriente Clasista y Combativa), entre autres.

3 Publié le 23 décembre 2017. COREPI : Coordinadora contra la Represión Policial e Institucional.

4 Équivalent du régime d'exception de l'état d'urgence français.

Photo : Aurélie Journée.



Manifestation contre la réforme prévisionnelle, Buenos Aires, 14 décembre 2017.

Photo : Aurélie Journée.

Argentine



Marche transfrontière en soutien au peuple Mapuche

Le samedi 9 décembre s'est réalisée la première « Marche Transfrontière » en soutien au peuple Mapuche, à l'initiative de la « Marche des Femmes Originaires pour le Bien Vivre », le « Réseau de Soutien aux Prisonniers Politiques Mapuches » et la « Ligue Internationale de la lutte des Peuples ». Cette mobilisation s'est réalisée de façon simultanée dans plusieurs villes, des deux côtés de la Cordillère, entre le Chili et l'Argentine.

Dans un contexte social, politique et économique marqué par l'avancée du néolibéralisme et le triomphe de ses co-représentants dans tout le continent américain, les populations historiquement marginalisées sont de nouveau l'une des principales cibles de persécution et de harcèlement de la part des forces répressives des partis de droite. S'ils n'ont jamais abandonné le pouvoir, aujourd'hui ils l'exercent avec une absolue commodité et impunité. Déplacements de populations, disparitions et assassinats sont les actions au moyen desquelles le gouvernement de Mauricio Macri perpétue le génocide silencieux des peuples des nations originaires de ce territoire.

Mais les fonctionnaires du macrisme se chargent non seulement d'approuver et d'ordonner l'action violente et répressive de la police et de la gendarmerie, mais ils comptent aussi sur le soutien du meilleur allié de la gouvernance : les médias. Ensemble ils ont commencé une campagne quotidienne de désinformation, de mensonge et de discrédit à l'encontre d'un peuple entier et de ses représentant.e.s, comme Moira Millán, coordinatrice de la « Marche des Femmes Originaires pour le Bien Vivre » et Irma Caupan Perriot.

Ainsi les forces d'insécurité de l'État tirent des balles de plomb sur les représentant.e.s d'un peuple qui occupe un territoire – historiquement leur – et pour lequel ils. elles ont sollicité plusieurs fois un dialogue avec l'État, et ce sont pourtant les Mapuche qu'on désignent constamment terroristes. Dans chaque éditorial de journaux comme La Nación, Clarín, Infobae,

dans les chaînes de télévision se ré-



pète et se propage inlassablement cette idée.

« Pour chacun.e d'entre nous qui tombe, dix se lèvent » a déclaré Moira en avançant avec la « Marche des Femmes Originaires pour le Bien Vivre », créée depuis 2013 et qui réalise plusieurs activités dans différentes régions d'Argentine, la dernière de cette année ayant été le « Forum des Peuples Originaires, Génocide et Argentinisation » à Bahia Blanca, où se sont rencontré.e.s les représentant.e.s de différentes nations indigènes : Qom, Mapuche, Mocovi, Diaguita, Toba, Guaraní, Charrúa, Qomechingón, entre autres.

En avril 2016, le mouvement a organisé une marche des femmes originaires avec plus de cinq mille manifestantes. À la fin de la marche, elles ont déposé un projet de loi au Congrès de la Nation en la vue de la création d'un Conseil de Femmes Originaires. Cependant le projet risque d'être rendu caduque si la Chambre Basse ne l'examine pas avant avril prochain.

En dépit du contexte déjà évo-

qué, samedi 9 décembre, le peuple Mapuche a manifesté pour demander la démilitarisation urgente de son territoire, demander qu'il n'y ait plus de perquisitions ni de violences physiques exercées par les États à l'encontre des membres de

communautés. Ils et elles ont demandé la dérogation de la loi anti-terroriste appliquée principalement par le gouvernement chilien dans les situations de persécution envers le peuple mapuche en GuluMapu. Ils et elles ont demandé la libération de tous et toutes les prisonnier.e.s politiques qui se trouvent séquestré.e.s par les États, suite à des actions judiciaires irrégulières violant le droit légitime à des garanties de procès justes et empêchant l'accès à une justice équitable auquel a droit tout être humain. Elles et ils ont exigé la non-extradition au Chili du Lonko Facundo Jones Huala et sa prompte libération car sa détention est illégale et le transférer pour être jugé au Chili consisterait à violer systématiquement les droits du peuple Mapuche. Enfin, ils et elles ont exigé « Justice et Châtiment aux coupables de la disparition forcée suivie de meurtre du compagnon Santiago Maldonado et de l'assassinat de Rafael Nahuel et l'immédiate destitution de la ministre de sécurité Patricia Bullrich » ●

Palestine

Jérusalem, capitale de la Palestine !

Omar est étudiant à l'Université Al Quds Jérusalem, militant au centre social Laylac, dans le camp de réfugiés de Deisheh, Béthléem. Il nous livre ici une réaction à chaud après la décision de Donald Trump, le 6 décembre dernier, d'appliquer la décision du congrès (votée en 1995 mais sans cesse repoussée, par peur d'un embrasement) de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël.

« Face aux multiples prises de positions de la communauté internationale concernant les réactions des Palestiniens et la légitimité de leurs actions suite à l'annonce de Donald Trump, moi aussi, j'ai quelque chose à dire...

Jérusalem, capitale de la Palestine !

Bien que la Palestine soit sous l'occupation sioniste israélienne depuis 1948, les Palestiniens doivent encore et encore prouver qu'ils subissent réellement une occupation. La lutte des Palestiniens a pris des formes bien différentes au fil du temps : résistance armée, processus de paix et diplomatie, voire les deux en même temps... Mais toutes ont conduit à rester exposés à des régimes technocrates des plus déshumanisants et colonialistes. Pendant que la communauté internationale et les grandes puissances ferment les yeux sur la situation, apportant ainsi un grand soutien au gouvernement israélien, il est légitime pour les Palestiniens de lutter contre le système sioniste de quelque manière qu'ils jugent utile. [...] Le monde entier doit savoir que lorsque l'oppression et la violation des droits deviennent des processus de légitimation de l'État d'Israël, la réaction, quelle qu'elle soit, doit être reconnue comme un processus de libération.

Après que Donald Trump, président des États-Unis, a mis sur la table la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël, les Palestiniens ont la légitimité et le devoir de réagir. Le « processus de paix » de 1993, connu sous le nom d'accords



Arrestation de Fawzi Mubamad El-Juneidi, âgé de 16 ans, centre ville d'Hébron, Cisjordanie, 7 décembre 2017.

d'Oslo, n'a abouti à rien d'autre que la possibilité pour Israël de devenir plus dominant et plus agressif. Alors que les dirigeants de l'autorité palestinienne s'en tiennent à cet accord, les Israéliens confisquent depuis cette date les terres en toute impunité, construisant davantage de colonies en Cisjordanie, ignorant le droit au retour de 5,6 millions de réfugiés et les résolutions internationales du Conseil de sécurité de l'ONU sur le droit des Palestiniens, qui n'aspirent qu'au respect de ces résolutions, ce que refusera toujours l'occupation israélienne qui les bafoue sans être inquiétée. La reconnaissance de Donald Trump apporte la preuve que, non seulement, Israël peut ignorer ces résolutions mais aussi que les Palestiniens sont laissés seuls face à ces mécanismes d'apartheid et de colonisation [...].

100 ans après la déclaration Balfour¹, 70 ans depuis la résolution de l'assemblée générale des Nations-Unies appelant à la partition de la Palestine en deux États (avec la ville de Jérusalem en tant que corpus separatum) et 50 ans depuis la résolution 242, qui demande le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés pendant la guerre de 1967, Trump déclare donc

Jérusalem capitale d'Israël... déclaration prise par un partisan de l'apartheid et du racisme, basée sur une idéologie absurde, qui renvoie le conflit à un aspect religieux et des arguments contestables, sans s'encombrer de rigueur historique et de considérations pour le peuple palestinien. Il tient le discours de l'occupant et le légitime, par son caractère soi-disant sacré, immuable.

Les Palestiniens sont perçus comme des radicaux et doivent toujours justifier de leurs comportements. Peu importe la réaction, elle sera considérée comme violente, « islamiste », dénigrée par ceux qui n'ont qu'une vision étroite de l'Histoire et de nos luttes – quand les dirigeants israéliens et américains n'ont, eux, jamais à justifier leurs actes.

Enfin, c'est également l'occasion de rappeler que les points de vue modérés ne sont plus les bienvenus et ne mènent nulle part. Quiconque ne soutient pas les Palestiniens aide l'oppression à aller plus loin.

Jérusalem est la capitale de la Palestine.

Boycotter Israël. Le moins que l'on puisse faire... » ●

Omar Hmidat, militant au centre social Laylac, camp de réfugiés de Deisheh, Bethléem.

Traduction réalisée par le groupe de travail Palestine.

¹ Déclaration signée par le ministre britannique des affaires étrangères, Arthur Balfour, en 1917, annonçant l'intention du gouvernement britannique de favoriser l'établissement d'un « foyer national pour le peuple juif » en Palestine.

Palestine

Pour la libération de tous les prisonniers palestiniens !

Si la résistance palestinienne ne faiblit pas elle rencontre encore et toujours une forte répression. Nous avons parlé il y a quelques temps de l'arrestation arbitraire de Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, puis de sa mise en détention administrative (463 des 6154 prisonniers palestiniens se trouvent sous ce statut permettant une détention indéfinie sans jugement). À cette situation déjà absurde s'ajoute une « punition » de l'État d'Israël, en effet Salah a donné une interview à un

journal français, et quelques jours plus tard, le 31 décembre il s'est vu transférer dans une prison de haute sécurité au régime particulièrement dur sans avoir le droit de bénéficier de la visite de sa famille comme cela était prévu ce jour-là. Bien entendu, aucune réaction du gouvernement français qui semble se moquer éperdument du sort de l'un de ses ressortissants.

Parmi les prisonniers, il y a un nombre toujours grandissant d'en-

fants (250 actuellement), qui n'ont pour armes que leurs mains et pour but que de libérer leur peuple et leur terre. Comme Ahed Tamimi 16 ans, Fawzi El-Juneidi 16 ans... mis en détention voire torturés sans réels motifs et au mépris de leurs droits fondamentaux.

Nous ne pouvons comme toujours que réclamer la libération de Salah, Ahed, Fawzi et tous les autres prisonniers politiques palestiniens. ●

Groupe de Travail Palestine

Italie

Bilan d'une année de luttes menées par l'USI-Roma

La CNT-F était au congrès de l'USI-Roma, retour sur les victoires et les défaites.

L'USI-Roma (par distinction avec l'USI-AIT) a tenu son congrès confédéral le week-end du 8, 9 et 10 décembre à Udine, en Italie. La CNT-F y avait envoyé deux délégués, un de la FTE (Fédération de l'éducation) et un de la FTTE (Fédération de la terre et de l'environnement).

L'USI-Roma connaît une période de croissance, environ 4000 adhérent.e.s, grâce à des actions de terrain qui portent leurs fruits.

Ce congrès a été l'occasion de rapporter les différentes luttes qui se menaient sur le territoire italien.

À Milan et aux alentours, de nombreuses luttes victorieuses ont

été menées dans une quarantaine d'entreprises. Les syndiqué.e.s de l'USI-Roma ont généralement obtenu de meilleures conditions de travail que les autres travailleurs.euses syndiqué.e.s ailleurs et qui signaient un peu trop rapidement les accords pour les nouvelles conditions de travail.

À Udine, c'est dans une usine dont le personnel est syndiqué à 90 % à l'USI-Roma, que la victoire a été remportée en conservant les avantages sociaux conquis avec l'ancien patron.

À Rome, la dernière bataille a été moins victorieuse. La nouvelle muni-

cipalité dominée par le Mouvement 5 étoiles, en faveur de la démocratie directe, n'a pas tenu ses promesses de campagne. Le chenil municipal a vu ses conditions dégradées et les chiens vivent et meurent dans d'horribles conditions. Mais les employé.e.s ne lâchent pas le morceau et prévoient une contre-attaque.

En Sicile, le capitalisme fait des ravages renforcé par la Mafia. L'eau vient à manquer et la désertification gagne l'île du fait d'une mauvaise gestion de l'eau, souvent gérée par des groupes privés plus intéressés par le profit immédiat que par la vie. ●

Pays Basque

Belle victoire syndicale en Pays basque

Les soignantes des maisons de retraite de Bizkaia (une des trois provinces de la Communauté Autonome Basque) ont remporté une victoire après deux ans de lutte. Soutenues par le syndicat ELA (Eusko Langileen Alkartasuna, syndicat basque), elles ont cumulé 370 jours de grève, notamment grâce à l'utilisation de la caisse de grève de leur organisation. Un long combat lors duquel elles ont dû faire face à une lourde campagne de culpabilisation et des

accusations diffamatoires d'abandon des personnes soignées ou de mauvais traitements. Parmi leurs revendications satisfaites : la semaine de 35 heures, un salaire minimum à 1200 euros (correspondant pour beaucoup à une augmentation de plus de 10 % de leurs revenus), une revalorisation des primes et une meilleure couverture en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Cette lutte, menée exclusivement par des femmes, a révélé dans l'espace

public la division sexuée du travail ainsi que la précarité imposée à la moitié de la population, la lutte des classes et le féminisme étant liés. Une lutte longue mais déterminée, une lutte victorieuse, un exemple à suivre. ●



Chiapas

Souscription de café zapatiste

Comme chaque année depuis 2002, notre association, qui fait partie du Comité de Solidarité avec les Peuples du Chiapas en Lutte, importe le café des producteurs zapatistes du Chiapas. Il s'agit évidemment d'une vente solidaire, l'intégralité des bénéfices est renvoyé aux communes zapatistes et notamment aux Conseils de Bon Gouvernement nommés par les assemblées des communes zapatistes, pour qu'ils décident de son utilisation.

Afin de pouvoir prépayer les producteurs, nous proposons une souscription qui se terminera fin mars 2018. Le café arrivera en France en mai/juin et le temps

d'être torréfié sera distribué entre septembre et octobre (lors de permanences en région parisienne, envoyé par colis en dehors de celle-ci). Le prix du paquet de 250gr est de 3,5 euros (port inclus), moulu ou en grains (à préciser).

La souscription avec son règlement (chèque à l'ordre d'échanges solidaires) est à envoyer à : échanges solidaires 21 ter rue voltaire 75011 paris. Merci de préciser nom, adresse et si possible mail et/ou téléphone pour vous contacter pour les permanences ou l'envoi. ●

cafesolidaire@no-log.org
www.cspcl.ouvaton.org



Le rugby malade de ses ovaleurs business

Rugby et capitalisme : profits et pertes sur le corps, sur la vie des joueurs.

Dimanche 7 janvier 2018, les spectateurs du match de rugby entre le Racing et Clermont assistent à une longue intervention des équipes médicales. Samuel Ezeala, 18 ans, sort sur un civière, maillot découpé, perfusé, des électrodes sur la poitrine pour prévenir un arrêt cardiaque. Pour qu'on en arrive à craindre de voir un joueur mourir sur le terrain, il faut revenir sur un changement profond d'une sub-culture et voir comment à coup d'argent, on pourrait tuer un jeu et ses joueurs.

À Clermont, ce jour-là, l'infirmier est pleine. L'équipe s'aligne avec plusieurs joueurs espoirs (de 23 ans). On approche de l'heure de jeu. Vakatawa, du Racing, file vers la ligne de Clermont. Il trouve Ezeala sur sa course. Les deux joueurs ont le même gabarit, autour d'un mètre quatre-vingt cinq pour quatre-vingt quinze kilos. Le choc est violent : Nakatawa se retrouve sur le cul. Son adversaire s'écroule.

■ Jeu de balle ou roulette russe ?

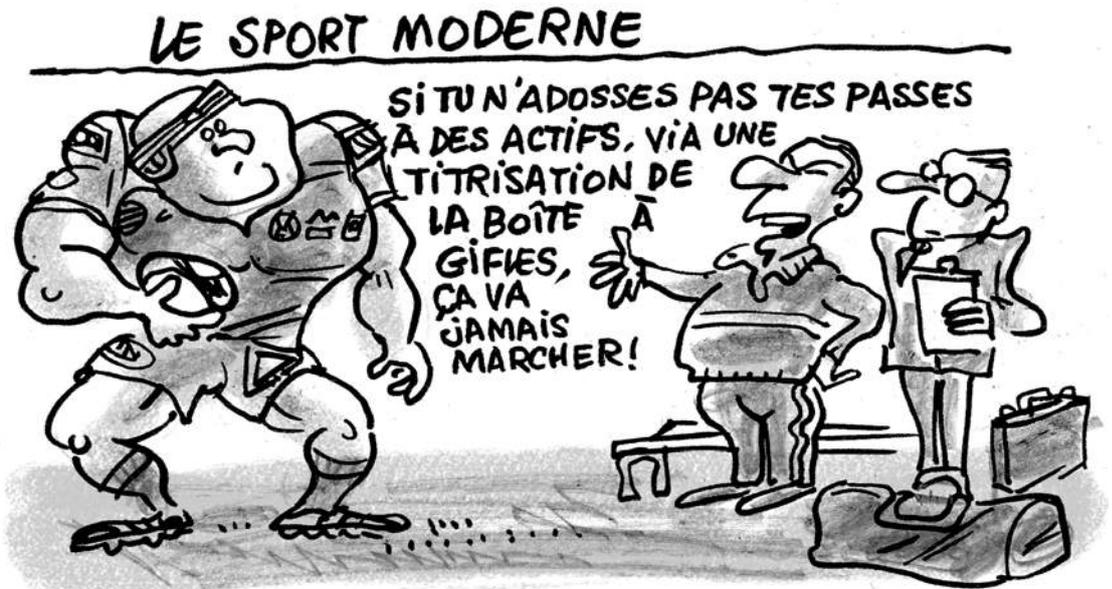
Il faut bien le dire ainsi, c'est un accident. Le jeu de la part des deux joueurs a été tout à fait régulier. Mais ce n'est pas un cas isolé. Depuis quelques années, il arrive de compter plusieurs commotions cérébrales dans un seul match. Un risque d'accident qui a toujours existé dans ce sport de contacts, mais pas avec une telle fréquence. Le « protocole commotion », un remplacement temporaire pour examen médical pouvant

amener une sortie définitive, a été mis en place, comme le remplacement sur saignement depuis les années 90 pour éviter les contacts sanguins entre les joueurs.

Lors de la saison 2016-2017, plus de cent protocoles commotions engagés sur environ 220 matchs. Deux fois plus qu'il y a cinq ans. Un match sur deux peut conduire à des

Benezech affirme en 2015 avoir été dopé à son insu à la cortisone lors de la coupe du monde 1995. Il déconseillerait aujourd'hui à ses enfants de jouer au rugby à haut niveau.

J'ai joué au rugby à partir du début des années 90. Ma génération a connu une évolution profonde de ce sport. Après la coupe du



commotions. Un joueur pro joue environ 35 matchs dans la saison.

■ Une épée de Damoclès.

En septembre, un neuro-chirurgien redoutait qu'il y ait un jour un mort sur un terrain.

En juin, les phases finales du championnat de France avaient laissé les observateurs inquiets. Plusieurs joueurs avaient du passer un protocole commotion.

■ Sport pro de polichinelle

L'ancien international Laurent

monde de 1995, le rugby s'est professionnalisé. Nombre de joueurs de haut niveau bénéficiaient alors d'emplois de complaisance dans les collectivités proches de leur club ou chez les sponsors. Les clubs sont devenus des sociétés anonymes de sport professionnel. Les joueurs, des salariés sous contrat à durée déterminée. Le jeu lui-même a changé.

■ Rendement, pression, rentabilité

Le temps de jeu effectif a considérablement augmenté. Dans les

années 90, les joueurs étaient en action effectivement pendant quinze à vingt minutes. Aujourd'hui, c'est plus de trente cinq minutes d'effort intense, parfois plus de quarante.

terrain d'entraînement. Les joueurs de rugby se musclent pour la performance mais aussi pour la sécurité. Les muscles du cou protègent les cervicales. Aucun renforcement

prenant le risque de mourir avant 50 ans, le corps cassé et le cerveau en miettes ? Les joueurs en fin de carrière osent un peu lever le voile. Anciens ou actifs, il leur appartient de



D'un sport réputé avoir une place pour tous les gabarits, on est passé à un sport sélectif. J'ai été collé pendant un an sur le banc par un entraîneur ne me trouvant pas assez lourd alors que j'avais pris dix kilos en quelques mois tout en ayant les joues creuses.

■ Le muscle protection rapprochée

Le quotidien d'un joueur professionnel comporte autant de temps en salle de musculation que sur un

musculaire ne permet en revanche de protéger le cerveau.

Comme quand on booste un deux roues mais qu'on ne prend pas des freins adaptés : on joue avec le feu.

Avec une telle préparation, peut-on envisager sur le terrain autre chose qu'un défi physique ?

■ Personne ne joue à ta place...

Ce jeu doit appartenir en premier lieu à ceux qui jouent. C'est aux joueurs de s'interroger. Acceptent-ils de gagner de l'argent maintenant en

se saisir du jeu. Ça vaut autant pour la violence que pour les cadences. Les joueurs le savent : s'ils veulent pouvoir produire ce niveau de jeu, il faut qu'ils se préparent techniquement et physiquement. Comme des acrobates répétant leurs gestes, comme des techniciens respectant les règles pour que l'outil de travail ne les blesse pas.

■ Le corps, outil de travail surmené

Le joueur clermontois ne se serait



pas blessé avec une technique plus adaptée. Gamin, on me disait : « Les gros, faut les prendre aux chevilles, c'est comme ça qu'ils tombent ». En choisissant un défi frontal, Ezeala s'est fait assommer. Avec ce format de championnat, ils ne pouvait pas en être autrement. Un joueur racontait récemment qu'il lui avait fallu une grosse blessure pour avoir le temps de se préparer. Il avait développé un déséquilibre anatomique : un kilo de différence entre ses deux jambes...

Un joueur pro finit une saison à plus de trente cinq matchs. Il n'a que le temps de récupérer d'un match avant de préparer le suivant. Le temps et l'énergie qui restent pour corriger les lacunes physiques et techniques sont réduits à peau de chagrin. Or ce temps, c'est du temps consacré à l'entretien de l'outil de travail : le corps.

On arrive alors à une conclusion toute bête : les joueurs tombent comme des mouches parce qu'ils sont surmenés. Scinder le championnat de quatorze équipes en deux poules de sept suffirait pour donner aux joueurs une quinzaine de semaines de préparation et de repos supplémentaires.

■ Cogestion de valeurs marchandes

Mais tant que les décisions sont entre les mains des présidents de club, c'est à dire des patrons, la sécurité des joueurs passera toujours au second plan. Syndicat des joueurs de rugby professionnel, Provale reste un organe de cogestion. Son ancien président, Serge Simon, est maintenant n°2 de la fédération.

Le rugby est passé pro, les clubs sont des entreprises. Le rugby vend du spectacle. Il faut une vraie syndicalisation des joueurs, qu'ils puissent défendre vraiment leurs intérêts. Sinon, le sport spectacle, c'est juste le Barnum. Et tant qu'on garde les maquignons, on va à l'abattoir. Jacky Lorenzetti, président du Racing, parlait de « spec-

tateurs tenus en haleine ». C'est un langage d'homme d'affaires. Fondateur de Foncia, héritier de biens immobiliers, à la tête d'un groupe d'immobilier, de finance et de spectacle, il vend du rugby comme une marchandise.

■ Valeurs d'Ovalie business

Le rugby, c'est une sub-culture. On y vient pour le rectangle vert et le ballon ovale, mais aussi pour tout ce qui se passe autour. Ce qu'on galvaude en parlant des « valeurs ».

Paul Goze, président de la Ligue Nationale du Rugby, l'union des clubs professionnels – le Medef du rugby – avait lâché le mot en août 2014, prévoyant des sanctions financières lourdes (de 50 000 à 300 000 euros) pour ceux qui dénigraient « le produit Top 14 ». Mercantilisme et silence dans les rangs.

Dans les années 90, un slogan lancé par la fédération disait : « école de rugby, école de la vie ». Ça voulait dire qu'on voulait être plus qu'une discipline sportive. En particulier à l'époque où le foot se perdait le plus dans ses dérives business. On venait y défier sa peur et goûter aux vertus du collectif.

■ Bye bye gentlemen, place aux combattants

C'était « un sport de voyous joué par des gentlemen », une sub-culture un peu rebelle, roublarde, qui assumait de se pointer au boulot le lundi matin avec la tronche marquée, une sorte de fight club qui essayait de casser les barrières sociales.

Et joué par des « gentlemen » : le défi devait se faire dans le respect et une solidarité qui, si on voulait la retrouver sur le terrain, devait prendre forme dans la vie.

Ça allait à l'encontre de l'individualisme et du consumérisme. Une équipe amateur, on aurait dit une armée d'épouvantails : fringues dépareillées, rapiécées, sacs plastiques dans les chaussures ou sac poubelle

sous le maillot s'il pleuvait. Aujourd'hui, les types s'entraînent avec la panoplie des super-héros. Force est de constater que le marché s'est introduit sur les terrains.

■ Joueurs bankables

Les maillots des équipes pro se vendent aujourd'hui 60 à 80 euros, les pro font de la pub à la télé, les équipes nationales sont sponsorisées pour des dizaines de millions, les stades sont remplis de gens qui n'y connaissent pas grand chose mais ont les moyens de payer des places à 40 balles, des joueurs et des entraîneurs vont aux prud'hommes chaque année.

Je regarde le gamin que j'étais qui rêvait de jouer des matchs contre les plus grandes équipes où il ferait des passes à ses copains d'enfance.

Aujourd'hui, le rêve a changé. ●

Martial, SIPMCS

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello
CPPAP N° 0618S06521 TGI N°
97/93

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13
c/o 1 000 Bâbords
61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200
Aubenas

Impression sur papier certifié PEFC

Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre
Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !

ZAD de NDDL : des acquis à défendre

Depuis 2009, la Zad de ND des Landes anime une précieuse utopie en actes et en autogestion.

Lieu de résistance inventive, d'expérimentation d'autogouvernements locaux, symbole des territoires qui tiennent face à l'ordre capitaliste, bien commun des luttes, paradis des tritons et des salamandres, c'est un peu tout ça la ZAD.

La longévité de l'installation, depuis 2009, a laissé s'essayer des manières d'appréhender ensemble des sujet collectifs. Cette autogestion dans le bocage, hors des standards du capitalisme, du contrôle administratif et de la tutelle étatique est une des raisons du soutien du collectif syndical contre l'aéroport et son mode qui regroupe cégétistes, Solidaires 44 et la CNT 44, et une des motifs de l'intransigeance énermée des politiques et défenseurs de l'ordre, piaffant à l'idée détruire ce qu'ils stigmatisent comme « zone de non droit ».

Quoiqu'il arrive, cette lutte a griffonné quelques pages passionnantes de l'histoire présente des luttes. La vie collective a donné corps à des instances de régulation. Depuis septembre, faisant suite à la commission Sème Ta Zad qui parle depuis plusieurs années de l'avenir des projets agricoles et des fermes existantes, l'Assemblée des usages a élargi le champ des zones de discussion. Utilisation des routes, projets agricoles, marché intérieur, règles communes d'habitation, tout peut s'y débattre.

■ Modus vivendi

Dans ces assemblées qui peuvent réunir plus d'une centaine de personnes, on cherche des modes de coexistence pacifique entre choix philosophiques et politiques différents. Exemple : des litiges existent



sur les chiens en liberté que l'automobile doit respecter en roulant au pas pour certains, animaux divagant avec des dangers d'accident sur les routes pour d'autres. Rien de très différent des dissensions d'un village. Mais si aucune magie ne fait disparaître les mésententes, un sens bien ancré de la négociation positive cherche des voies médianes, des chemins de traverse pour embarquer tout le monde dans des solutions acceptables.

■ Art de la composition

Cet art de la composition est déjà à l'œuvre pour les stratégies politiques et actions communes (rassemblements, manifs, événements, etc.) entre les plus citoyennistes adeptes des recours juridiques et ceux, plus libertaires, partisans de l'action directe sans poser la question de sa légalité. Ce sens de l'agrément entre composantes se retrouve aussi dans

la vie quotidienne. La zone non motorisée (pas de tracteur pour l'agriculture), à l'est du périmètre de la Zad, existe depuis plusieurs années. Mais il y a des gens qui pensent qu'il faut laisser la nature s'ensauvager, laisser pousser les ronces, haies et arbres sans intervenir, voire retirer les clôtures. De quoi faire enrager les paysans pour qui l'élevage est notamment un régulateur du paysage. Ces débats recourent des divergences entre antispécistes et vegan d'un côté, et éleveurs et mangeurs de viande de l'autre. Mais les échanges parviennent le plus souvent à dépasser ces éventuelles divisions pour trouver des compromis, sans fractures. Pour illustrer cette volonté de solutions acceptables même avec l'extérieur du mouvement, des échanges ont même eu lieu avec des riverains chasseurs, des zadistes faisant valoir leur cabane comme une vraie habitation à préserver d'actes de chasse à proximité. Les parties ont réussi à s'écouter et à trouver un modus vivendi.

■ Gestion des conflits

Le temps a permis des expérimentations. Un système alternatif à la justice institutionnelle en est à ses premiers pas. Le « cycle des 12 » peut être saisi pour régler des agressions inter-individuelles, bagarres, embrouilles. Une commission de médiation est composée de volontaires choisis dans 12 lieux de vie de la Zad. Contre les agressions et comportement sexistes, c'est plutôt un groupe féministe non mixte qui est l'instance où s'évoquent des tentatives de solutions. Sans angélisme, la ZAD n'est pas le paradis sur terre. Ni sur boue.



■ Janvier des scénarii

Pas facile d'écrire à la mi-janvier sur la lutte contre l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes « et son monde ». Le mouvement est alors à la croisée des chemins, avant la décision du gouvernement. À parution de ce texte on pourra oublier les élucubrations sur les multiples scénarii : abandon du projet (ou « gel », ça fait moins défaite en rase campagne pour le pouvoir) assorti de déclinaisons diverses : évacuation rapide et musclée des « illégaux », seulement quelques actions sporadiques pour montrer que l'ordre bourgeois (prononcer « républicain ») règne, attente que la zone se vide peu à peu de ses occupants pour avoir moins d'opposition mobilisée sur place... Et bien sûr, sans évacuer la pire hypothèse, qui a prévalu au niveau de l'État sans jamais passer à exécution : évacuation militaire de la zad et lancement du chantier de l'aéroport.

■ Instance pour l'extérieur

Stratégiquement, les composantes du mouvement ont admis le principe d'une instance commune, interlocuteur officiel de l'État, du département, des administrations. Ce qui doit permettre de maintenir des systèmes locaux et autogérés de coexistence. L'utopie en actes, toujours. ●

Nicolas, Interco 44

Le Vietnam dans le bocage, c'est vendeur ? Alliance des pandores et des médias.

En cas de défaite des porteurs du projets, patrons et politiques locaux, il y aura des envies de vengeance, de lots de consolation, via la répression de ces illégaux bravant les codes de la société. États-majors et médias les plus avides de sensationnel et les plus imprégnés d'ordre réac ont relancé l'offensive. Valeurs actuelles démarre le 9 décembre, comparant le bocage nantais en résistance à un Vietnam surarmé, le Journal du Dimanche embraye avec des photos truquant sujets, dates et légendes. Les médias se ruent sur le sujet : comment évacuer la Zad (en évitant des morts). Le ton guerre civile pimente l'actu, dépolitise les enjeux, versant dans la chronique militaire et la rubrique faits divers. Il suffit de citer des sources anonymes de haut gradés de la gendarmerie ou de la police, de puiser dans des rapports alarmistes d'experts en contrerévolution. L'appétit de rédactions pour le journalisme flicard manie l'effet spectaculaire, caressant les clients de ces médias dans le sens du frisson. Démarre le concert de dénigrement des zadistes dépeints comme des barbares, guérilleros fous furieux et potentiellement de tueurs délibérés. On reconnaît les grosses ficelle construisant les figures médiatiques des Apaches au début du XXe, des blousons noirs et loubards des années 50 à 70, et autres ennemis intérieurs, cinquième colonne des partisans du FLN en France ou djihadistes tapis dans l'ombre des cités populaires, après la « mouvance anarcho-autonome » attaquant les trains à coups de morceaux de fer sur les lignes. Les zadistes s'ajoutent à l'album Panini des sanguinaires menaçant l'autorité, la loi et l'ordre établi.



Trimards, «pègre» et mauvais garçons de Mai 68,
 Claire Auzias,
 Éd. ACL,
 492 pages, 18 €.

Ils ont été escamotés. Balancés dans le trou noir de la mémoire de Mai 68. Leur appellation change selon les villes, Katangais à Paris, trimards à Lyon, zonards à Nantes... Ces Enragés sont les marginaux de Mai 68, que les clichés ont vite présentés comme des mercenaires sans foi ni loi, supplétifs, gros bras. L'expression contient tous les fantasmes de commandos incontrôlables. Claire Auzias tord le cou à ces clichés et montre que certains sont restés des militants d'extrême gauche, après Mai 68 et sa gueule de bois. Ils ne sont peut-être pas tous nés révolutionnaires patentés, bardés de théories, mais ils le sont devenus, au contact des barricades et des assemblées générales. Cette étude méticuleuse, très documentée, croisant témoignages, archives et rapports de police, met à jour une grande diversité. Tous n'ont pas le même profil partout. Sous prolos et déclassés, inclassables sans doute, chômeurs en transit ou intermittents du boulot, marginaux des syndicats quand ils ont un travail fixe, gens de la rue, mineurs en fugue et en rupture avec les structures d'éducation spécialisée et de l'enfance en danger, autant dire de contrôle de leur adolescence en prélude à la prison. On pourra multiplier les formules, «loubards» selon la terminologie d'époque, «graines de crapule» à écouter le parti de l'ordre, «non-organisés» pour le monde militant, en tous cas non-étudiants. Même si ce sont le plus souvent les étudiants en lutte qui les ont sollicités et accueillis. Ces révoltés qui ont saisi Mai 68

La mémoire des graines de crapules

comme une zone d'aventure révolutionnaire sont déjà en rébellion contre la vie subie.

Mais c'est vrai, les fantasmes leur ont collé à la peau. Gens de peu ou de rien, sans attaches, sans biens, ils seraient donc prêts à tout, indomptables, imprévisibles, et donc inquiétants pour les militants aimant les catégories et les cases bien identifiées à leurs yeux. Le regard porté sur ces trimards-zonards-katangais n'est d'ailleurs jamais loin d'un préjugé de classe de la part des étudiants vis à vis de ces gens qu'on veut bien utiliser puis écarter quand ils échappent au contrôle et aux plans pré-établis.

L'auteure cherche dans l'histoire du mouvement ouvrier les fonde-



ments de ce compagnonnage parfois distant. Mais de concept

de lumpen prolétariat est un peu fourre-tout aux contours imprécis, rebut des pauvres, reliquat de ruraux relevant de l'ère pré-industrielle et jugés dangereux pour la classe ouvrière, ou corps social diffus, rétif à la domestication. La notion n'échappe pas toujours à des jugements englués de morale. Pour Marx et Engels, le lumpen, ce «*prolétariat en haillons*» est un terme méprisant, «*lie d'individus dévoyés de toutes les classes*», et désignant des strates sociales utilisées pour des visées contre-révolutionnaires, enrôlés comme supplétifs des milices bonapartistes pour mater les insurrections du XIXe. Pour Bakounine, cette canaille-là est en revanche auréolée d'un parti-pris positif. La mémoire de ces voyous de 68 s'est souvent laissée piéger par l'héritage des représentations marxistes. Ce bouquin leur rend utilement hommage. ●

Nicolas, Intercos Nantes



Damnés, fantômes, robots

De 1871 à 1936 en cases.

Les Damnés de la commune. 1 - À la recherche de Lavalette,
 Raphaël Meyssan, Éd Delcourt, 145 p. 24 €

C'est une bonne idée de feignant : faire une bande dessinée sans dessiner, utiliser, détourner des gravures déjà existantes sur la Commune, d'époque ou quasi? Un matériau réassemblé qui sert pour bâtir un récit qui est un peu une enquête, à la recherche du pedigree d'un communex, Lavalette, qui a

logé dans le même immeuble que l'auteur, un siècle et demi avant. Le fil conducteur de l'enquête qui replonge dans les jours de la Commune. Les images déroulent un péripète dans la mémoire avec une voix off en commentaire constant. C'est pas mal, mais ça manque un peu de chair. Au cours chronologique des



événements, l'auteur a ajouté, par bribes, la vie de Lavalette et les écrits de Victorine B. (auteure de Souvenir d'une morte vivante exhumé par Maspéro et réédité par Libertalia cette année). Mais le truc des gravures a ses limites : ni Lavalette ni Victorine Brocher n'ont de visage, juste une voix de papier, en citation. Pour le rythme de la BD, ça manque un peu de fil. ●



Les fantômes d'Ermo, Bruno Loth, Éd La Boîte à bulles, 160 p., 25€.



Un magicien de foire, une troupe de théâtre forain croisent la révolution espagnole et la CNT en 36. Une histoire qui tient debout. Mais pourquoi avoir encombré le scénario de surnaturel ? Le personnage principal, Ermo, est ici un gamin doté, on se demande pourquoi, de pouvoirs magiques. Il discute avec son ectoplasme de paternel déjà mort et trimballe des objets à distance sans y toucher. Le moment historique choisi est suffisamment intense, au cœur des débats anarchistes, pour ne pas avoir besoin de ce supplément

paranormal qui gâche le reste du récit plutôt enthousiasmant. ●



Souterrains, Romain Baudy, Éd. Casterman, 144 p., 20 €.

Deux mondes se superposent, comme deux couches géologiques enfouies. Le monde de la mine, réaliste (début du XXe au moment des grands conflits miniers), où la lutte de classes est féroce, mortelle. Où les patrons veulent remplacer leurs ouvriers par des machines surpuissantes à forer les galeries.

Patrons voyous, classe ouvrière divisée, révolte contre la duperie du patron, sabotage. L'autre monde souterrain est en-dessous de ces premières entrailles de la terre. Un univers fantastique, peuplé de robots et de géants poilus bodybuildés qui sont leurs esclaves, au travail. Autres rapports de dominations, effet de

dédoublément. L'incursion d'une équipe de prolos perdus dans une faille des mines après une explosion, confronte ces deux mondes. La lutte de classes est finalement omniprésente même dans une société steampunk. Les damnés de la terre, mais sous terre, servi sous forme de conte politique. ●

Nicolas, Intercos Nantes

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

Gestation noire & rouge de l'autogestion

L'autogestion, genèse après guerre d'une idée et d'une pratique.

Extraits du bouquin *l'Autogestion*, deuxième version, aux éditions CNT-RP/

En 1945 le congrès de la Fédération anarchiste entend unifier tout le mouvement libertaire et dépasser les clivages et tendances (individualiste, syndicaliste, anarchiste communiste, éducationnistes, pacifistes, etc.), et les éternels débats qui ont miné le mouvement avant 1939 à travers la lutte idéologique entre les synthésistes et les plateformistes, c'est-à-dire entre les partisans de Sébastien Faure et d'Archinov. Mais en 1952 la Fédération explose de tendance en tendance, de scission en scission. Parmi tous ces courants, et sans jugement quant à la valeur des uns ou des autres, celui des anarchistes communistes et communistes libertaires s'approprie la notion d'autogestion, à travers une organisation tout d'abord, les Gaar (Groupes anarchistes d'action révolutionnaire), puis, à partir de 1961, dans une tendance de la Fédération anarchiste, l'Ugac (Union des groupes anarchistes communistes). Les Gaar sont à l'origine d'une revue qui comptera pour beaucoup dans la définition du concept d'autogestion : *Noir & rouge* (1954-1970), publiant même en 1968 un numéro spécial sur le sujet (« L'autogestion, l'État et la révolution »).

■ Noir & rouge

L'originalité de *Noir & rouge* (et ce pourquoi d'ailleurs les tenants de

la Fédération anarchiste la critiqueront violemment) est sa volonté de confronter l'anarchisme à la réalité contemporaine et aux autres mouvements révolutionnaires. Dès le



n° 2 (été 1956) : « Nous nous appliquerons donc à fouiller au maximum la pensée anarchiste. Il y aura certainement des abcès à crever, des tabous à détruire, et toute opération ne va pas sans douleur. Contrairement à beaucoup d'esprits forts, nous pensons que la véritable force morale ne consiste pas à se cacher la tête dans le sable, et que la vérité, si pénible soit-elle quelquefois, doit être dite. Le mouvement et la pensée libertaires, après de sanglants échecs et de brillantes victoires, stagnent depuis une quinzaine d'années. Pourquoi? L'anarchisme a-t-il déjà bouclé sa boucle, est-il cet épouvantail anarchique et poussiéreux dont parlent avec ironie la bourgeoisie et

nos «bons amis» staliniens? Ou, au contraire, notre époque n'est-elle pas encore venue, et le régime dit soviétique est-il destiné à s'effacer devant une société véritablement communiste, la société libertaire? Ces quelques questions, parmi des dizaines d'autres, montrent l'ampleur des problèmes à étudier. Si nous le voulons, le travail ne nous manquera pas. Quant aux tabous (lesquels n'existent pas seulement chez les autres) dont nous parlions tout à l'heure, nous avons la ferme intention d'en bousculer quelques-uns, et sans douceur. Il reste, sur la carte géographique libertaire trop de «terra incognita» (pour ne pas dire interdites). Nous sommes certainement tous un peu responsables de cet état de choses. Il nous faudra poser les questions et aussi donner les réponses. Certes, cela permet-il peut-être un certain dérangement dans nos bonnes habitudes et traditions, mais est-il un problème, si petit soit-il, auquel l'anarchisme ne puisse donner une solution valable? Une seule réponse négative peut être le pire des dangers pour la viabilité de ce qui demeure, malgré tout, notre idéal. »

■ Marxistes intelligents

Noir & rouge se confronte aux « marxistes intelligents » (par opposition aux « staliniens bornés ») : « Passons aux marxistes intelligents.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE !

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste* C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :

durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT
GRATUIT



Image extraite du film « L'Usine de rien » mettant en scène une reprise en autogestion d'usine portugaise par ses salariés.

Là se trouvent même des gens avec qui nous pouvons sympathiser, que nous considérons comme honnêtes. Ainsi le groupe Socialisme ou barbarie, dont la revue sort régulièrement depuis plusieurs années. Bien qu'en leurs débuts ces excellents camarades aient considéré les anarchistes (en bloc avec les trotskistes et les communistes de conseils) comme des «souvenirs historiques, croûtes minuscules sur les plaies de la classe, vouées au dépérissement sous la poussée de la peau neuve qui se prépare dans la profondeur des tissus» (Socialisme ou barbarie n° 1), des relations amicales n'en furent pas moins nouées par la suite entre des membres du groupe et des éléments libertaires dont nous étions déjà » (Noir & rouge, n° 4, hiver 1956).

En 1960, Noir & rouge (n° 15/16) publie un article d'Yvon Bourdet, marxiste aux accents libertaires (et l'un des pères de l'autogestion, comme nous le verrons plus loin) sur « Le parti révolutionnaire et la spontanéité des masses ou les contradictions de Trotski dans l'histoire de la révolution russe ». La note de la rédaction est à ce propos édifiante : « Nous avons voulu, une fois n'est pas coutume, réserver pour la fin de cet article... le chapeau de présentation. Nous pouvons maintenant révéler au lecteur que l'auteur de cet article n'est ni un membre des Gaar, ni même un camarade se réclamant de l'anarchisme. Jusqu'à présent, nous avons suivi cette règle de ne publier dans nos cahiers que des articles ou études (en dehors des "classiques" de l'anarchisme, bien entendu) rédigés par des militants de notre organisation. Il a fallu le contact amical et régulier des lettres pour qu'Yvon Bourdet nous envoie un jour, à tout hasard, l'étude ci-dessus. L'import-

tance des questions soulevées, le beau travail accompli, nous ont décidés à faire une petite entorse à notre habitude en publiant cet article, qui revient sur un sujet toujours actuel, voire brûlant : celui du Parti (voir Noir & rouge, n° 12, nos articles : «Le Parti ouvrier et les anarchistes» et «Contre le Parti»). »

■ Proudhon à la rescousse

Daniel Guérin sera également présent dans cette revue, que ce soit sous la forme d'une critique de son livre Jeunesse du socialisme libertaire, paru en 1959 (Noir & rouge, n° 13, printemps 1959) ou par sa propre plume en 1965 (n° 31-32), dans un article sur « L'autogestion contemporaine ». Ce n'est pas un hasard, car c'est bien Daniel Guérin qui introduira l'autogestion dans la pensée libertaire, et ce dès son livre L'Anarchisme, en 1965, où il fait un long développement sur Proudhon, considéré comme le «père» de l'autogestion, et sur la filiation libertaire de cette notion, concluant de la sorte : « Ainsi l'idée libertaire est, depuis peu, ressortie du cône d'ombre où ses détracteurs la reléguaient. L'homme d'aujourd'hui, qui vient d'être, sur une large surface du globe, le cobaye du communisme étatique et qui émerge, encore à moitié étourdi, de cet «assommoir», se penche, soudain, avec une vive curiosité, le plus souvent avec profit, sur les esquisses de la société nouvelle autogestionnaire que proposaient, au siècle dernier, les pionniers de l'anarchie. Il ne les accepte pas en bloc, certes, mais il y puise des enseignements, il s'en inspire pour tenter de mener à bien la tâche de cette seconde moitié du siècle : briser, sur le plan économique comme sur le plan

politique, le carcan de ce qu'on a appelé, d'un mot trop approximatif, le «stalinisme», sans, pour autant, renoncer aux principes fondamentaux du socialisme – bien au contraire –, en découvrant – ou en retrouvant – les formules d'un socialisme, enfin, authentique, c'est-à-dire conjugué avec la liberté. »



Notons d'ailleurs pour conclure que, dès 1968, Le Combat syndicaliste, mensuel de la CNT, publie en une du journal des textes de Guérin repris de ce livre : signe des temps et de la réappropriation par le mouvement libertaire, ici anarcho-syndicaliste, de l'autogestion à la suite des événements de Mai 1968. Réappropriation qui se précisera et se diffusera largement, malgré quelques réticences (voir la brochure de Maurice Joyeux, membre éminent de la Fédération anarchiste depuis la Libération, sur le sujet, en 1972). ●

De l'autogestion, théories et pratiques,
collectif,
Éd CNT-RP,
350 pages, 15 euros.

